

## Ville de Montréal

Concept d'aménagement préliminaire du domaine public du Secteur  
CHUM / CRCHUM



**CONCEPT D'AMÉNAGEMENT RETENU**

2012 - 06 - 08

**ANALYSE DES DONNÉES DISPONIBLES  
LES CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT  
LES VARIANTES D'AMÉNAGEMENT  
LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT RETENU  
ESTIMATION DES COÛTS**

Nous tenons à remercier François Gagné et ses collègues et tous leur collaborateurs et collaboratrices des services municipaux qui ont contribué activement à notre réflexion sur l'aménagement du domaine public du secteur CHUM / CRCHUM.

Merci aux architectes paysagistes de NIP PAYSAGE, aux architectes de Canon Design / DCYSA et aux administrateurs du vaste défi du CHUM / CRCHUM qui nous ont sensibilisés à la personnalité des paysages en devenir du Centre Hospitalier et du Centre de Recherche et de leur future contribution dans la ville.

Notre rôle aura été celui de révéler les présences qu'ils avaient à cœur et d'y associer notre passion et d'y intégrer notre contribution.

**ÉTAPE 1**  
**ANALYSE DES DONNÉES DISPONIBLES**

La rencontre avec l'histoire ancienne du site, les projets passés, les projets récents et les espoirs .

# SOURCES CARTOGRAPHIQUES



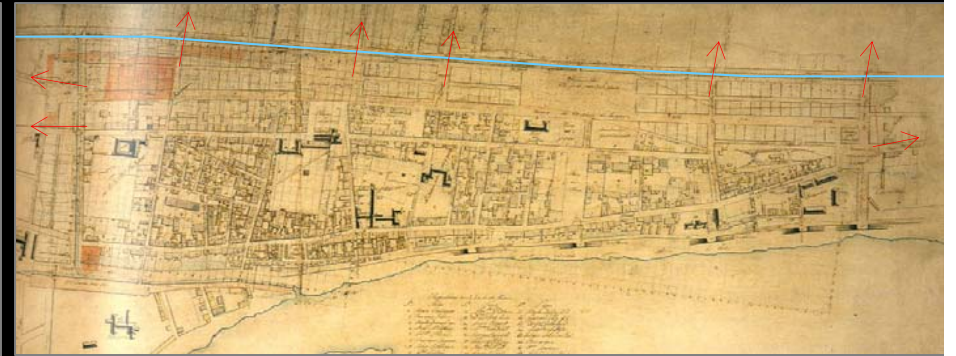
1758



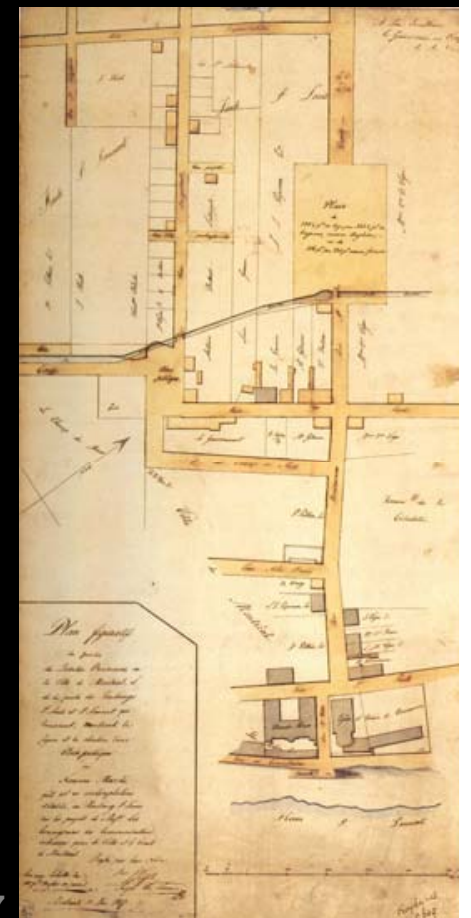
1950



2010



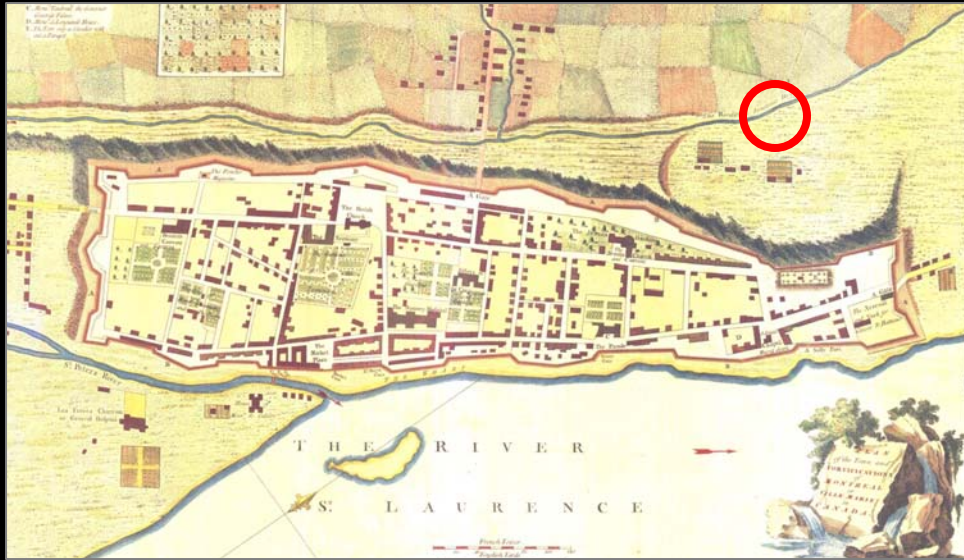
1806



1817



# SOURCES CARTOGRAPHIQUES



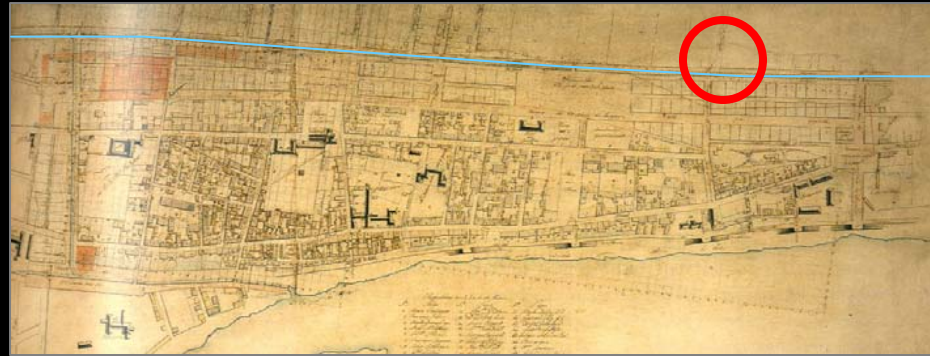
1758



1950



2010



1806



1817

## DOCUMENTS SOURCES

### Le Plan d'urbanisme (PU)

Projet de réaménagement du square Viger et de l'îlot Chénier – Groupe Cardinal Hardy, 2004

Le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie – DAA, 2004

Le Programme particulier d'urbanisme du Quartier de la santé (étude) – ggbb, 2006

Les esquisses d'aménagement de la Place du Métro Champ-de-Mars - Ville de Montréal, atelier d'aménagement, 2008

Un programme pour la requalification du secteur Viger, Viger – DMC International inc., 2008

Intégration urbaine et architecturale dans l'axe de la rue Saint-Denis. Recommandations d'intervenants du milieu, 2010

L'étude de faisabilité du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie - Rapport d'étape, SMi,Roche, CHA, 2011

Caractérisation identitaire – Square Viger, Lafontaine & Soucy architectes, 2011

Enjeux – Objectifs liés au domaine public, Direction du développement économique et urbain, Division de l'urbanisme 2011  
Enjeux liés à l'aménagement du square Chénier et la connaissance actuelle des enjeux d'aménagement du square Viger – Direction des Grands parcs et du verdissement de la Ville de Montréal , réunion du 21 octobre 2011

Concepts d'aménagement du paysage du CHUM et du CRCHUM – Nip Paysage , 2011

Concepts architecturaux du CHUM et du CRCHUM – Canon Design / DCYSA, Réalisation en cours

....

# ÉTUDES



Ville de Montréal, Réaménagement du Square Viger, Groupe Cardinal Hardy, 2004

Ville de Montréal, Recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, Étude de préféabilité, DAA, 2004



## PROJETS



Ville de Montréal, La place du métro Champ-de-Mars (place Marcelle-Ferron)  
Atelier d'aménagement et de design urbain, 2008



CHUM / CRCHUM, Aménagement paysagé, NIP Paysages, 2011

MTQ – Ville de Montréal, Recouvrement de l'autoroute Ville-Marie  
SMi – ROCHE - CHA, 2011



# STANDARDS D'AMÉNAGEMENTS DU DOMAINE PUBLIC



Standards Ville



Standards Vieux - Montréal



Standards Quartier International de Montréal (QIM)

## ÉTAPE 2 LES CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT

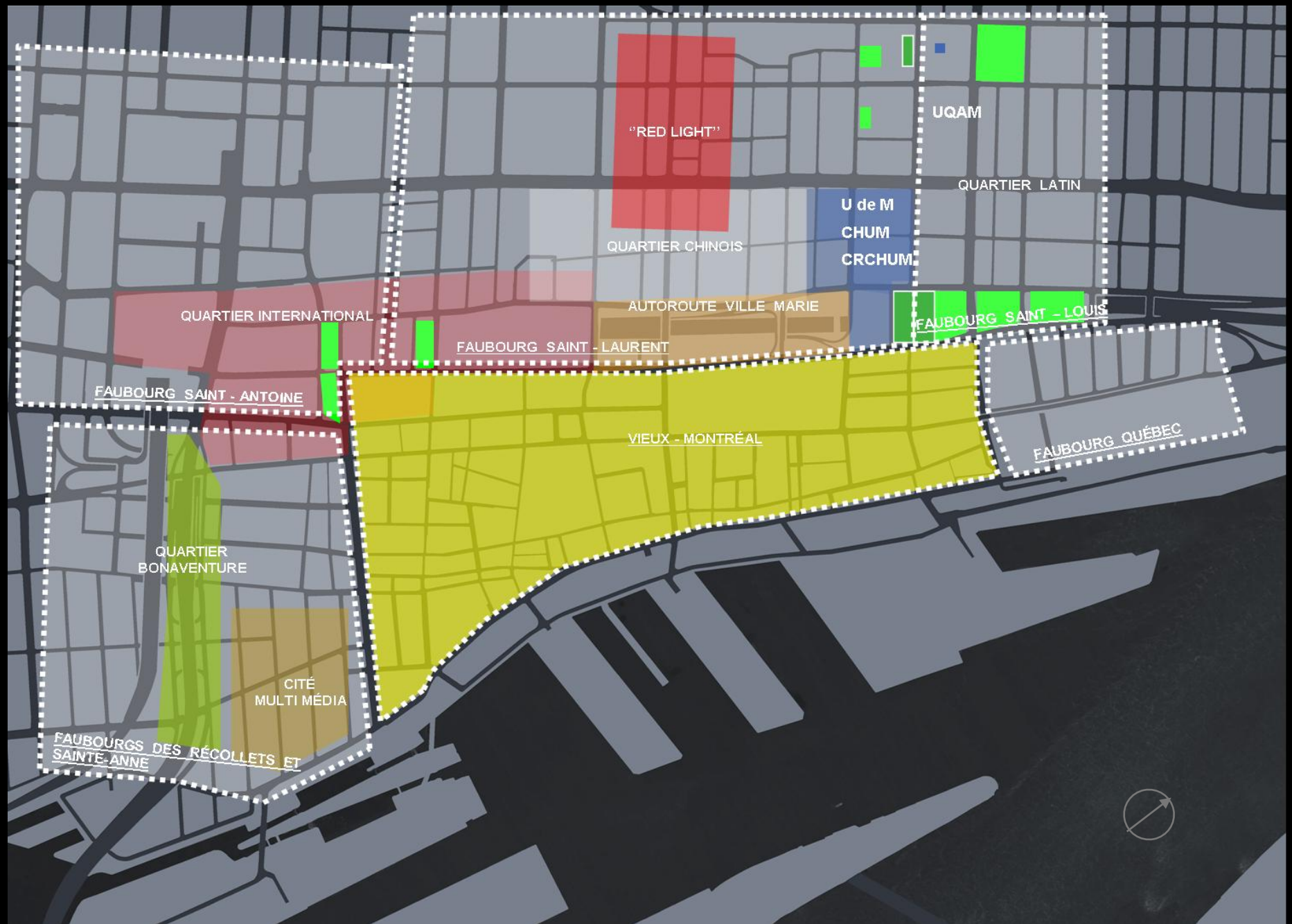
L'ensemble des critères d'aménagement, qui permettent de recréer un milieu de vie attrayant, convivial, confortable et sécuritaire et structurent la requalification civique et piétonnière du domaine public, intègrent et hiérarchisent la fonction des transports, des déplacements et de l'accessibilité qui doit composer avec et s'adapter à la renaissance du quartier.

# LOCALISATION





# SYNTHÈSE HISTORIQUE



## INTENTIONS



## OBJECTIFS DE SECTEUR

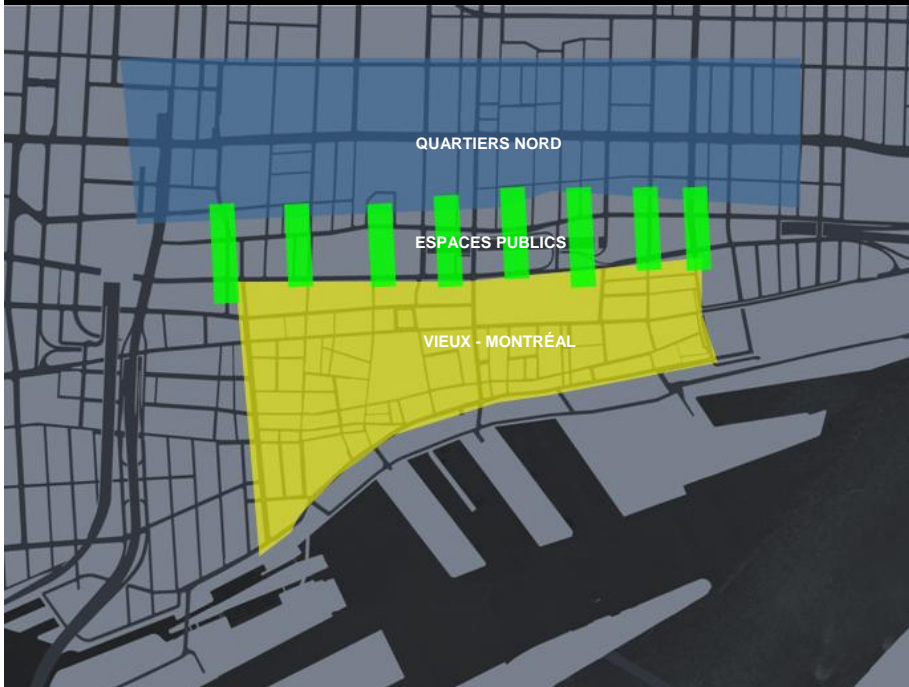
### OBJECTIF DE SECTEUR 1



1. Réhabilitation des quartiers centraux
2. Mise en valeur des composantes patrimoniales
3. Consolidation et développement du milieu bâti
4. Aménagement du domaine public:
  - Verdissement - Chaussées et trottoirs - Mobilier urbain
  - Accessibilité universelle - Sécurité des usagers
  - Transport actif - Transport collectif

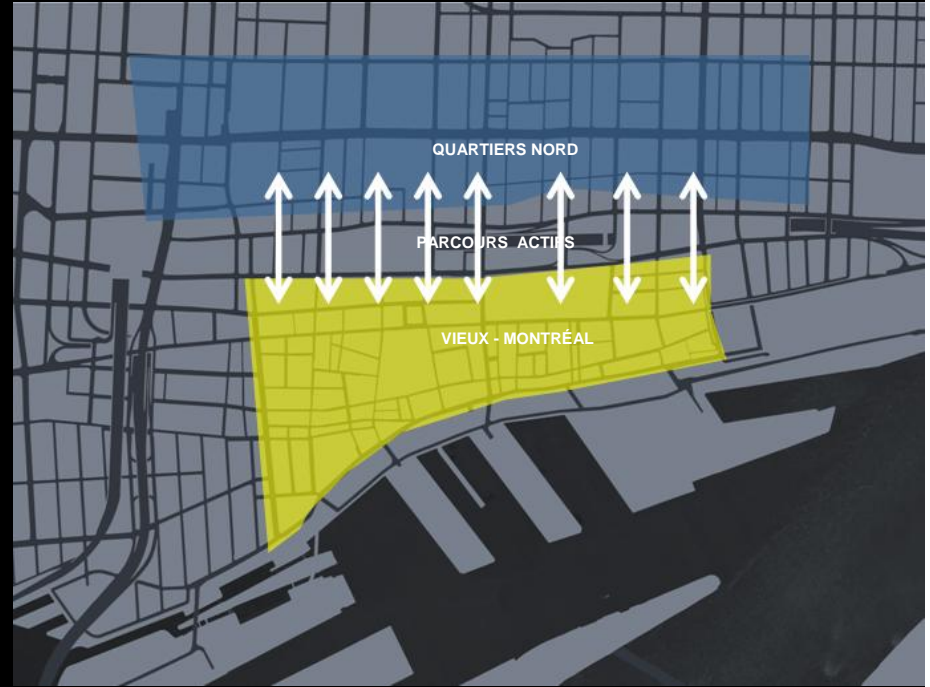
Suture de la cicatrice entre le Vieux-Montréal et les quartiers au nord par le recouvrement de l'autoroute Ville Marie

## OBJECTIF DE SECTEUR 2



Consolidation et création d'espaces publics reliant le Vieux-Montréal et les quartiers au nord.

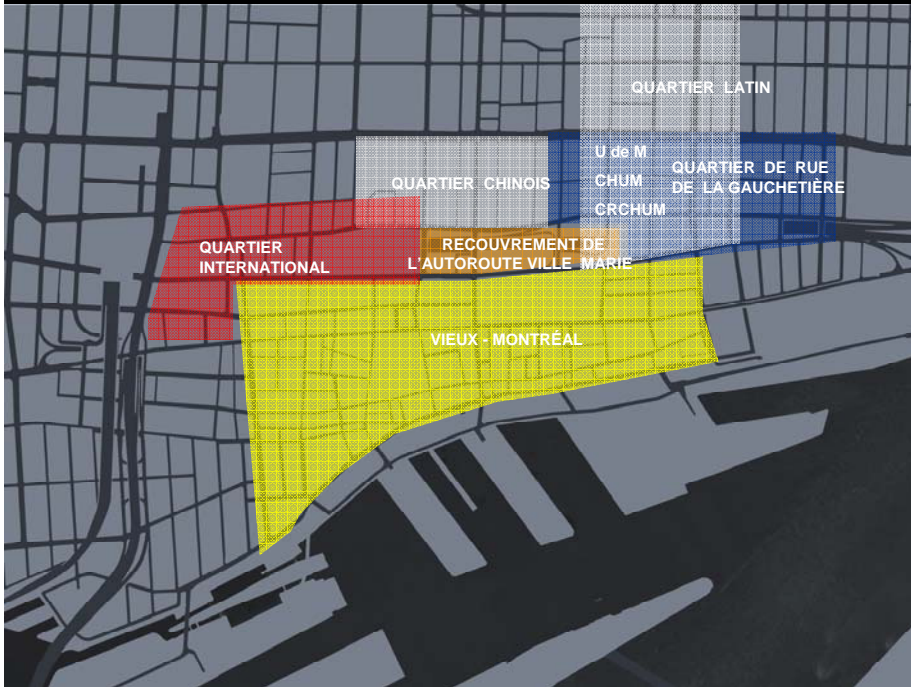
## OBJECTIF DE SECTEUR 3



Consolidation et création de parcours actifs reliant le Vieux-Montréal et les quartiers au nord.

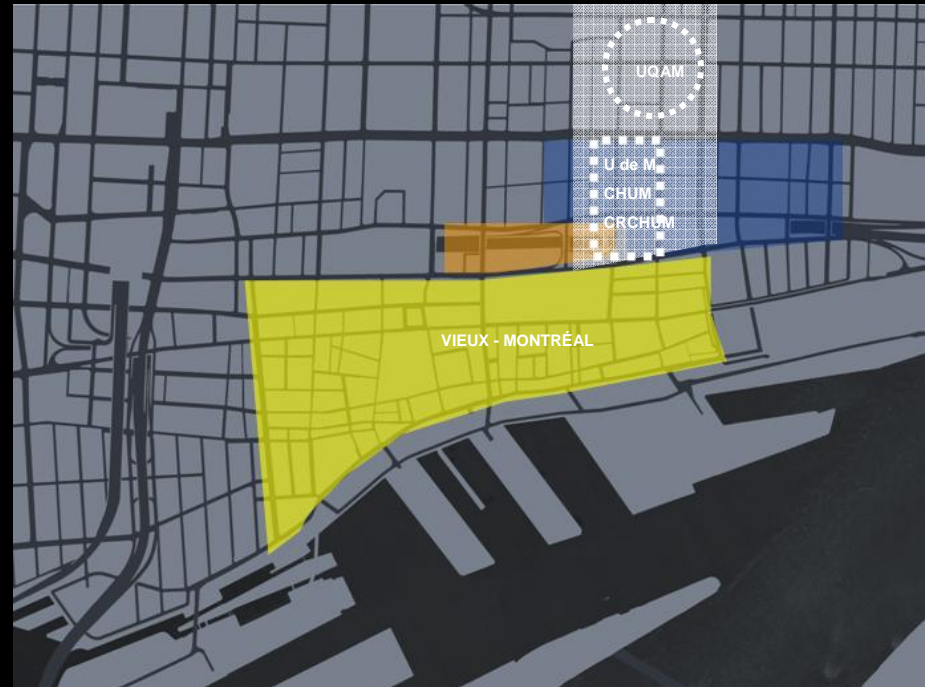


## OBJECTIF DE SECTEUR 4



Consolidation des entités urbaines et paysagères anciennes, actuelles et à venir.

## OBJECTIF DE SECTEUR 5



Contribution du campus U de M / CHUM / CRCHUM à son quartier d'accueil, le Quartier Latin et au secteur d'étude.

# ENTITÉS STRUCTURANTES

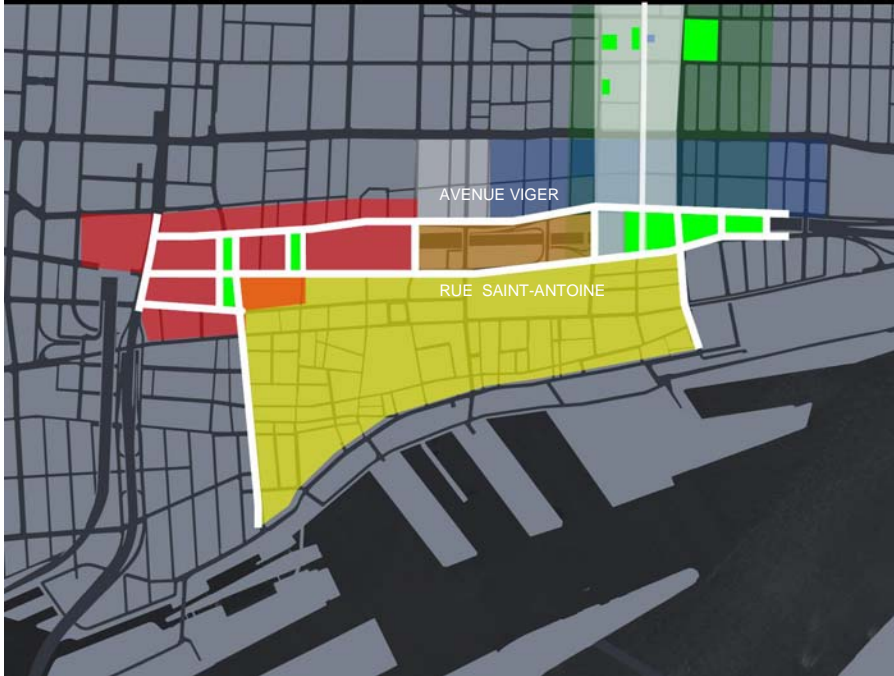
## ENTITÉS URBAINES (les quartiers)



## ENTITÉS PAYSAGÈRES (les rues et les lieux publics)



## ORIENTATION 1

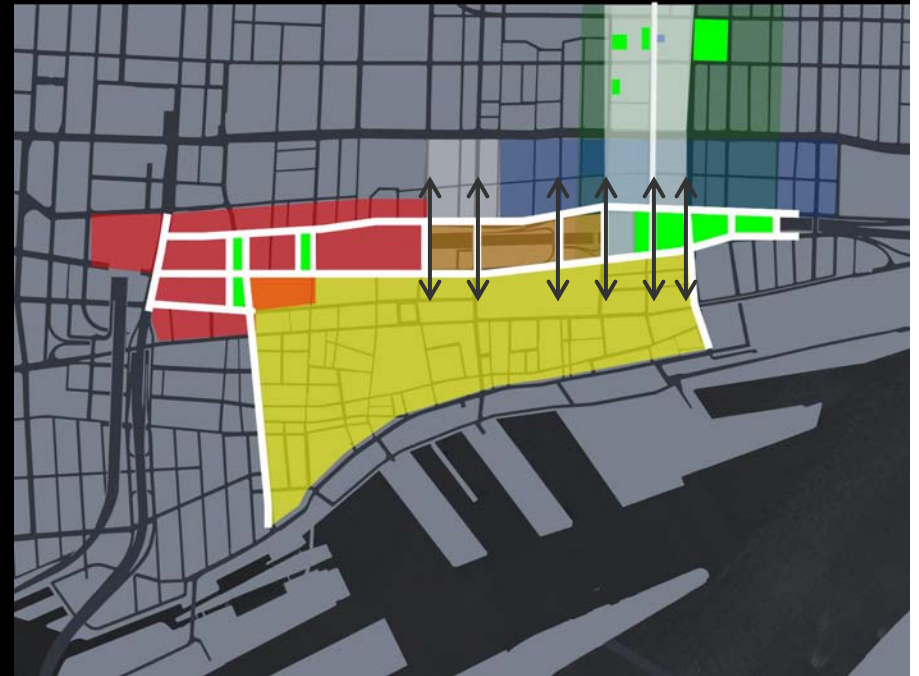


La rue Saint-Antoine, rue de consolidation du périmètre du Vieux-Montréal.

L'avenue Viger, voie d'entrée de ville depuis l'est vers l'ouest.

La rue Saint-Antoine, l'avenue Viger et l'espace recouvrant l'autoroute Ville-Marie, seuil entre le Vieux-Montréal et les quartiers au nord.

## ORIENTATION 2



Les liens nord / sud, points de suture entre le Vieux-Montréal et la ville.



### ORIENTATION 3



La place Viger originale (1817) : rotule nord-sud / est-ouest.

La rue Saint-Denis : lien historique avec le Vieux-Montréal, rue unificatrice des campus de l'UdeM et l'UQAM et rue d'ambiance.

### ORIENTATION 4

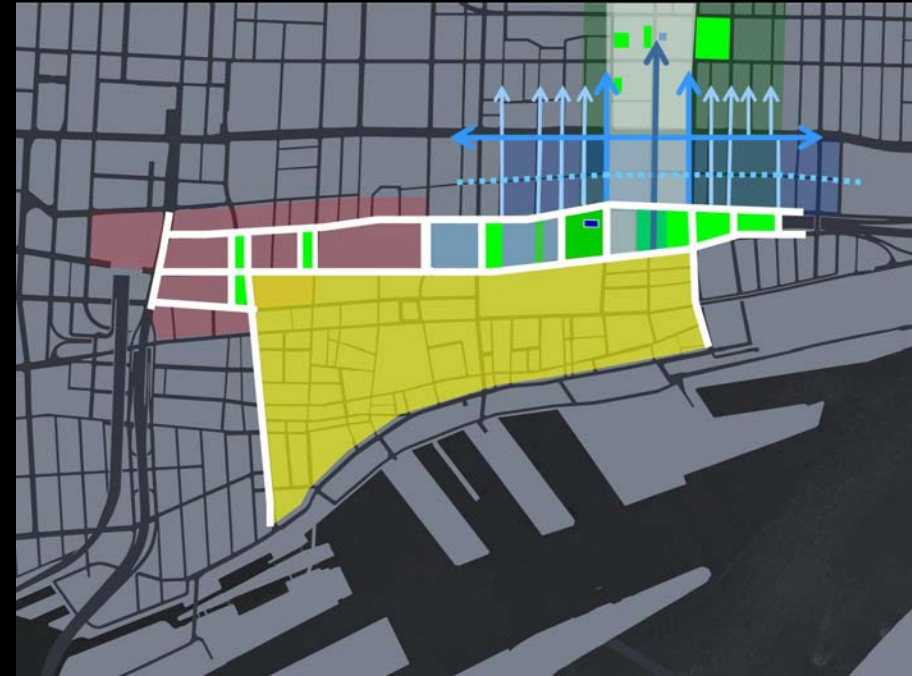
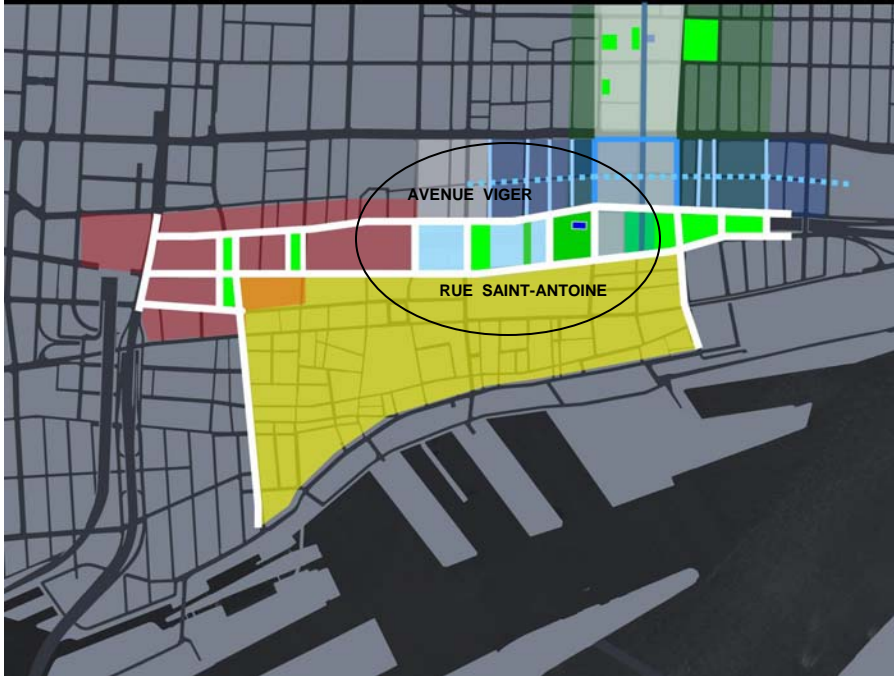


La place du métro Champ de Mars (place Marcelle-Ferron) et la rue Sanguinet, axe structurant nord-sud du quartier et de son lien avec le Vieux Montréal.

La rue De La Gauchetière, rue identitaire de quartier, unificatrice est / ouest des quartiers avoisinants.

Les rues locales, un commun dénominateur de la qualité de vie du quartier de la rue De La Gauchetière.

## ORIENTATION 5



Le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, entre le Vieux-Montréal et les quartiers au nord, nécessite suture entre la rue Saint-Antoine et l'avenue Viger.

La place du métro Champ-de-Mars (place Marcelle - Ferron), partie intégrante du lien ville / Vieux-Montréal et composante rythmique des liens nord-sud avec le Vieux-Montréal.

Consolider la définition du périmètre du Vieux – Montréal en terme d'aménagement du domaine public de la rue Saint-Antoine

Aménager la rue Saint-Antoine, l'avenue Viger ainsi que le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie comme seuil entre le Vieux-Montréal et les quartiers au nord

Aménager l'avenue Viger comme voie d'entrée de ville

Aménager la place Viger originale (1817) comme rotule historique nord-sud / est-ouest et la rue Saint-Denis comme lien historique avec le Vieux-Montréal, rue unificatrice du Quartier Latin et rue d'ambiance

Aménager la place du métro Champ de Mars (place Marcelle Ferron) comme accès privilégié au Vieux-Montréal et la rue Sanguinet comme rue identitaire de quartier, axe structurant nord-sud des quartiers avoisinants avec le Vieux-Montréal

Aménager les liens nord-sud comme composantes du passage reconstitué au-dessus de l'autoroute Ville-Marie entre le Vieux-Montréal et les quartiers au nord

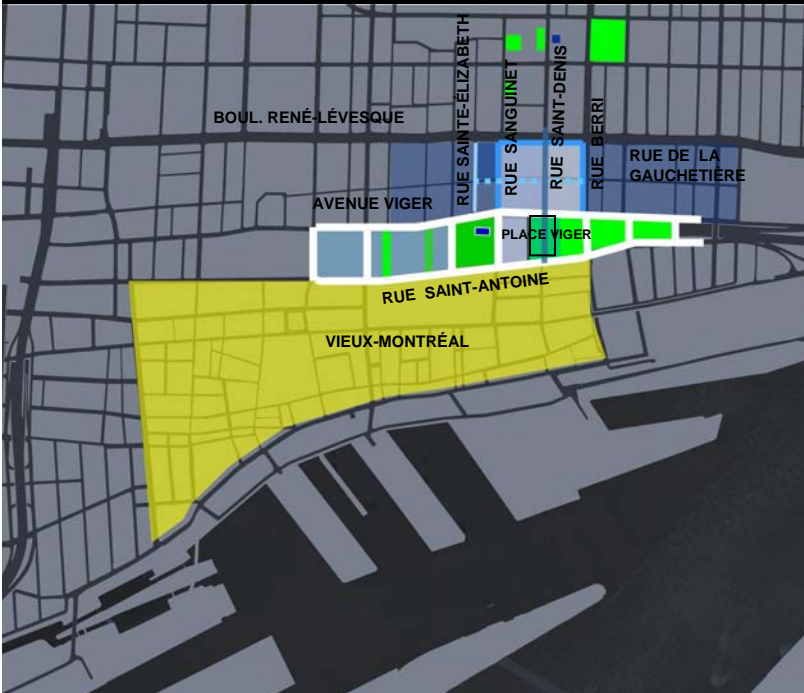
Aménager la rue De La Gauchetière comme rue identitaire de quartier, unificatrice est-ouest des quartiers avoisinants et aménager la rue Sainte-Élisabeth, comme rue locale

Intégrer le Square Viger dans une relecture historique du Quartier Latin (étude complémentaire requise)

Aménager le boulevard René-Lévesque comme voie d'entrée principale du Centre Ville (étude complémentaire requise)

Aménager la rue Berri comme une rue majeure du Quartier Latin et voie d'accès des quartiers plus au nord (étude complémentaire requise)

## CRITÈRES MORPHOLOGIQUES ET TYPOLOGIQUES





## CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAUX



Des moyens  
d'apaisement de la  
circulation

Des trottoirs de largeur  
uniforme et suffisante

Des trottoirs aux  
surfaces durables et  
confortables

Une signalisation  
adéquate des passages  
piétonniers privilégiant  
ses usagers

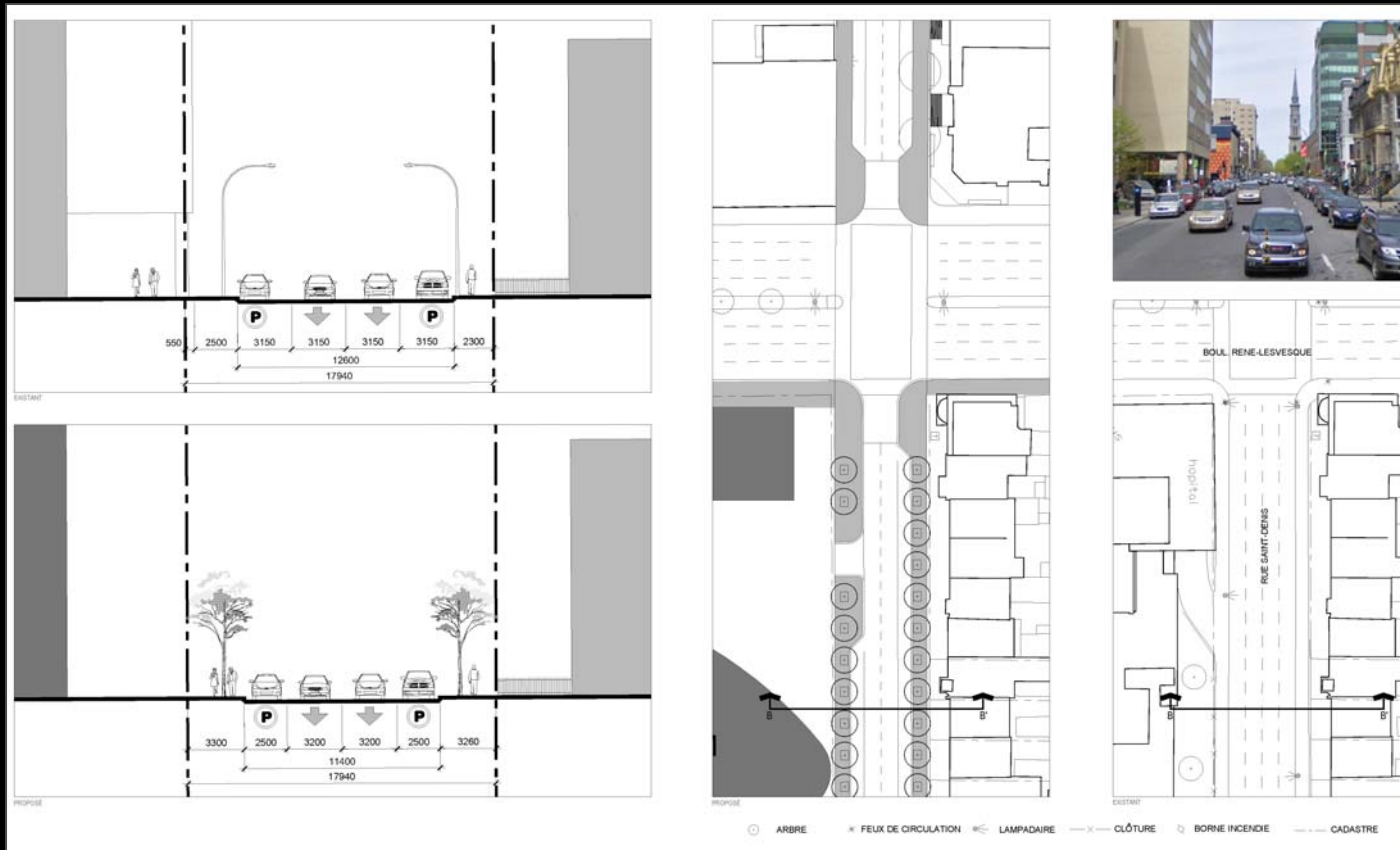
Une occupation  
rationnelle du domaine  
public par le mobilier et  
les équipements  
publics

Un mobilier urbain  
durable et approprié

Une plantation d'arbres  
et de végétaux de  
qualité et durable

L'intégration d'œuvres  
d'art.

## CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT PAR ENTITÉ PAYSAGÈRE



1. État des lieux

2. Principes d'intervention

3. Critères d'aménagement

- Géométrie de la chaussée
- Géométrie des trottoirs
- Matériaux
- Mobilier urbain
- Plantation
- Éclairage

## ÉTAPE 3 LES VARIANTES D'AMÉNAGEMENT

Les variantes d'aménagement établissent les limites en plan des interventions, illustrent les critères généraux, morphologiques et typologiques et intègrent les critères d'aménagement spécifiés pour chacune des entités du secteur



## GÉOMÉTRIE DU SECTEUR - VARIANTE A

Les places publiques sont traitées suivant des critères de qualité similaires à ceux appliqués à la place Riopelle et au Square Victoria dans le Quartier International de Montréal.

Les trottoirs sont traités suivant des critères de qualité similaires à ceux appliqués aux trottoirs du Quartier International de Montréal.  
La chaussée des rues est traitée de façon standard.



## GÉOMÉTRIE DU SECTEUR - VARIANTE B

Les places publiques sont traitées suivant des critères de qualité similaires à ceux appliqués à la place Riopelle et au Square Victoria dans le Quartier International de Montréal. La chaussée des rues Saint-Denis, Sanguinet, Hôtel de Ville et la rue Guy-Frégault recouvrant l'autoroute Ville-Marie est traitée, intégrée aux places Viger et Métro Champ de Mars / Marcelle-Ferron.

La chaussée des autres rues est traitée de façon standard. Les trottoirs sont traités suivant des critères de qualité similaires à ceux appliqués aux trottoirs du Quartier International de Montréal. La promenade de la rue de La Gauchetière est traitée en « rue habitée » à chaussée partagée.





## GÉOMÉTRIE DU SECTEUR - VARIANTE C

Les places publiques sont traitées suivant des critères de qualité similaires à ceux de la place Riopelle et du Square Victoria dans le Quartier International de Montréal. La chaussée des rues Sanguinet, Hôtel de Ville et la rue Guy-Frégault recouvrant l'autoroute Ville-Marie est traitée, intégrée aux places Viger et Métro Champ de Mars / Marcelle-Ferron. La chaussée des rues recouvrant l'autoroute Ville-Marie est traitée à la manière des rues intégrées à la place du Métro Champ de Mars / Marcelle-Ferron.

La chaussée des autres rues est traitée de façon standard.

Les trottoirs sont traités suivant des critères de qualité similaires à ceux appliqués aux trottoirs du Quartier International de Montréal.

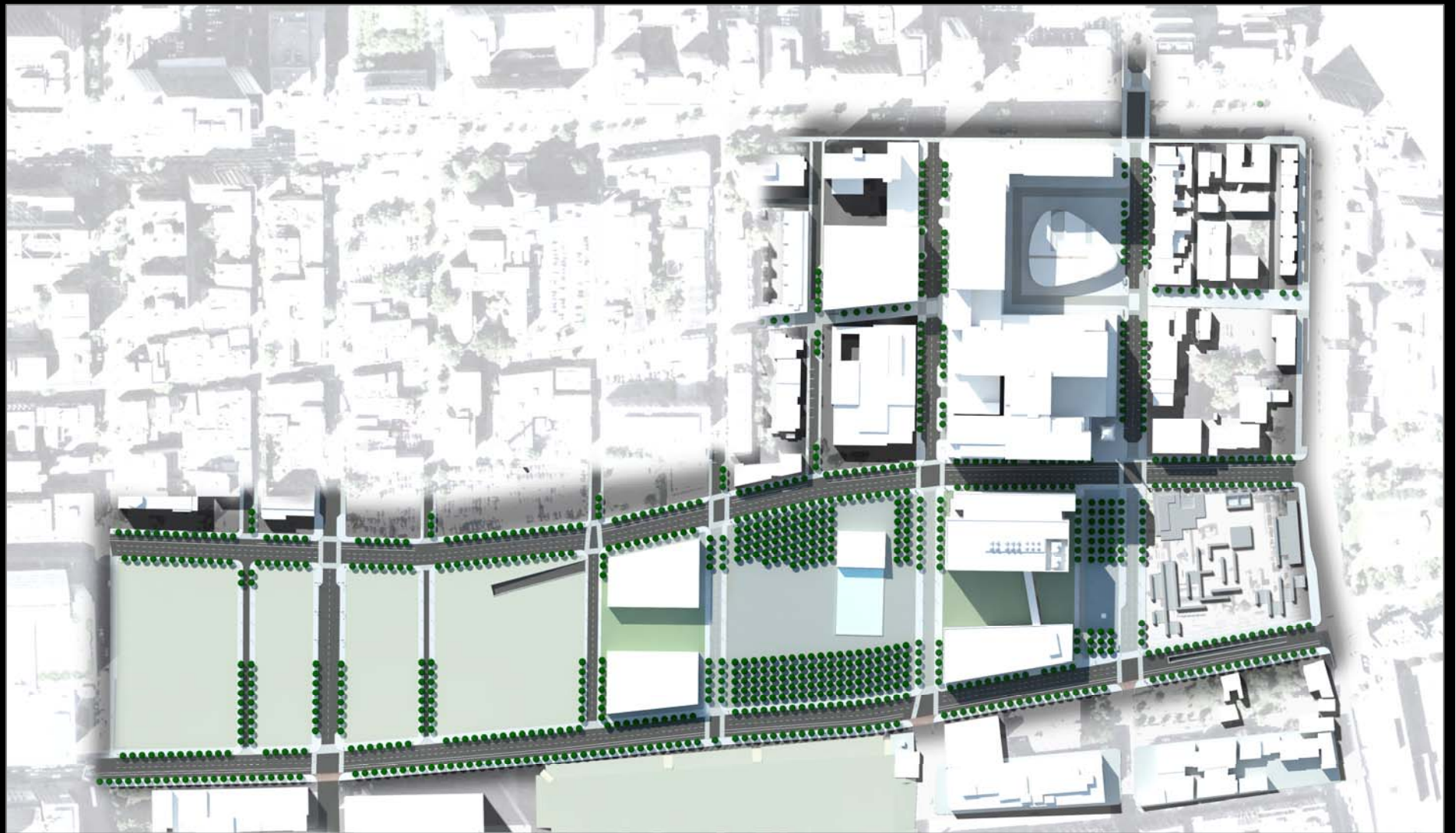
La promenade de la rue de La Gauchetière et l'ensemble des rues locales sont traitées en « rue habitée » à chaussée partagée.



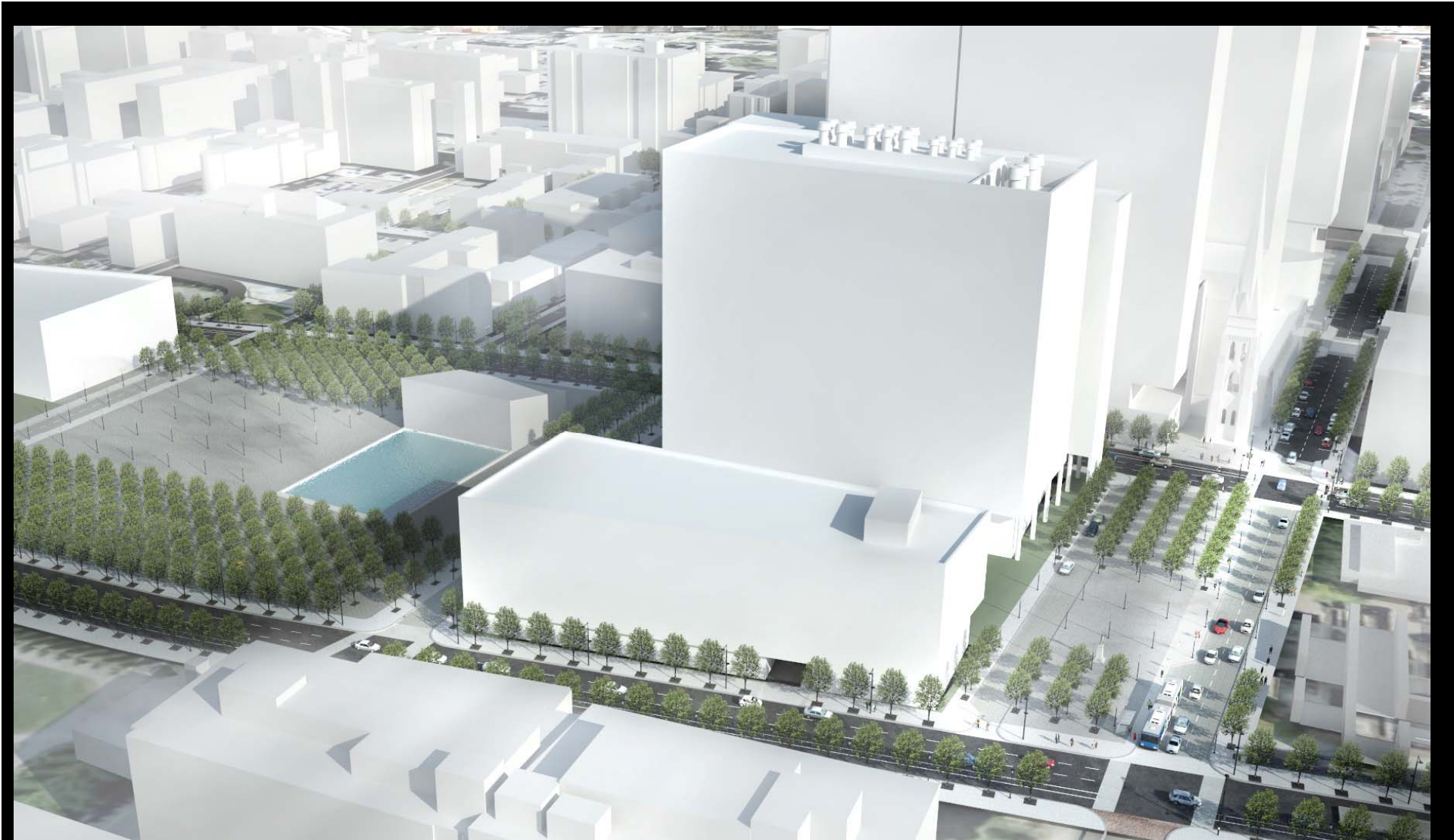


## ÉTAPE 4 LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT RETENU

L'expression et la mise en valeur, par un aménagement adéquat, de chacune des entités paysagères (les rues et les lieux publics) constitue l'assise de la requalification des entités urbaines (les quartiers) et du rétablissement des liens entre eux et avec le Vieux-Montréal.



CONCEPT D'AMÉNAGEMENT RETENU (VARIANTE B)



VUE D'ENSEMBLE





RUE SAINT-DENIS / AVENUE VIGER / PLACE VIGER





RUE SAINT-DENIS / RUE DE LA GAUCHETIÈRE





RUE SANGUINET / AVENUE VIGER

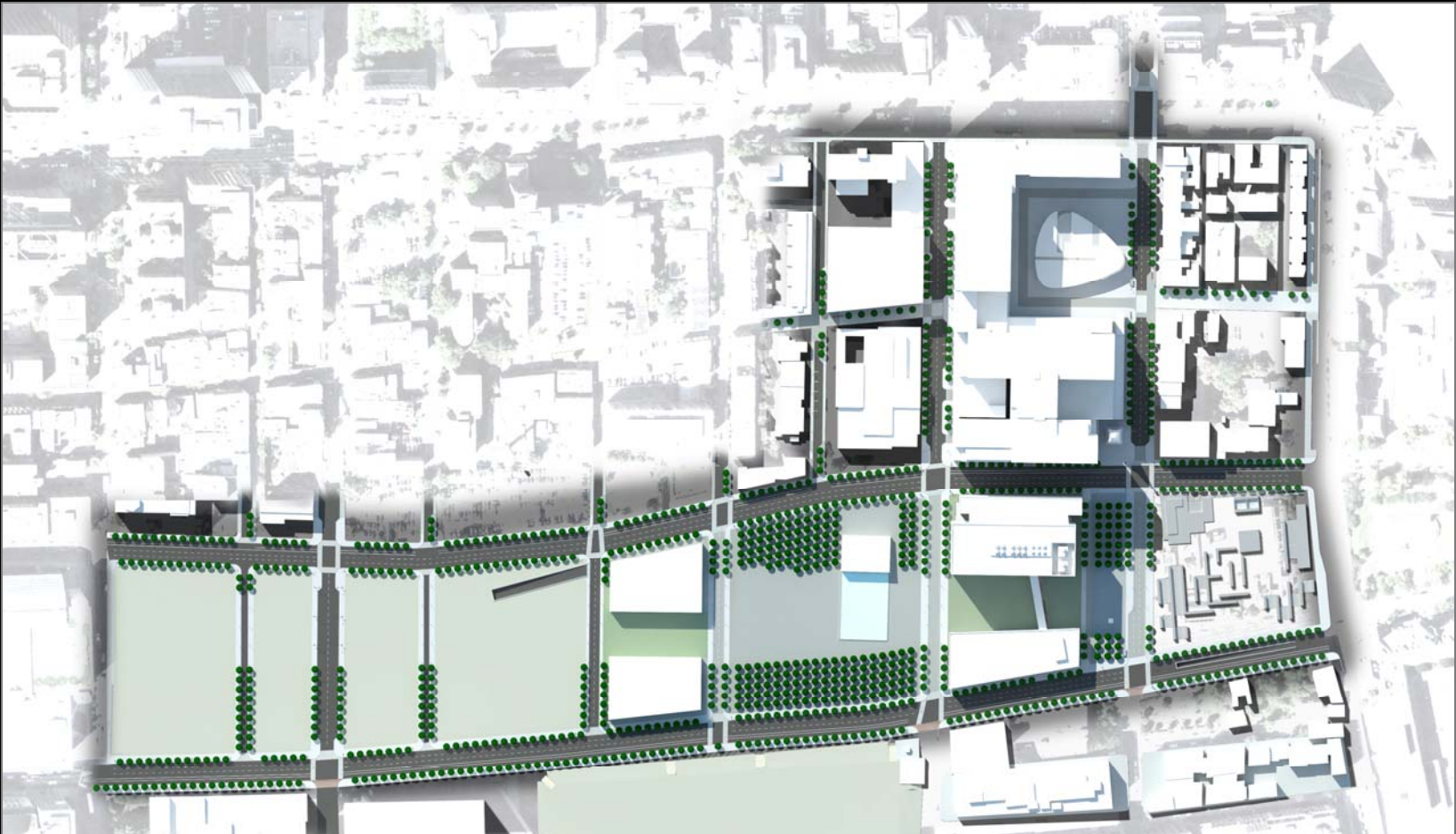


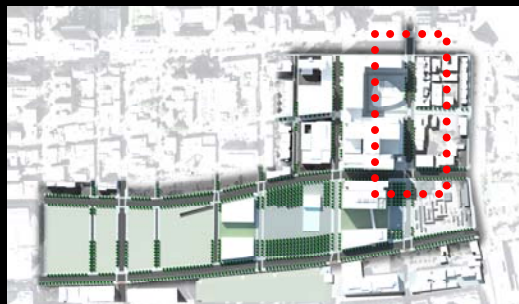


RUE SAINTE-ÉLISABETH / RUE DE LA GAUCHETIÈRE



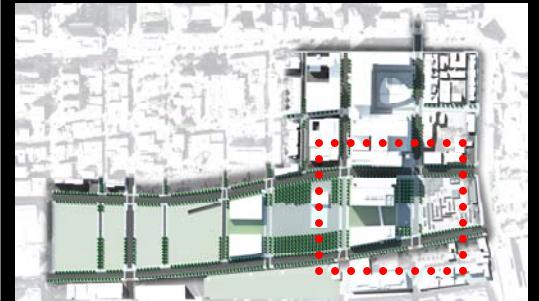
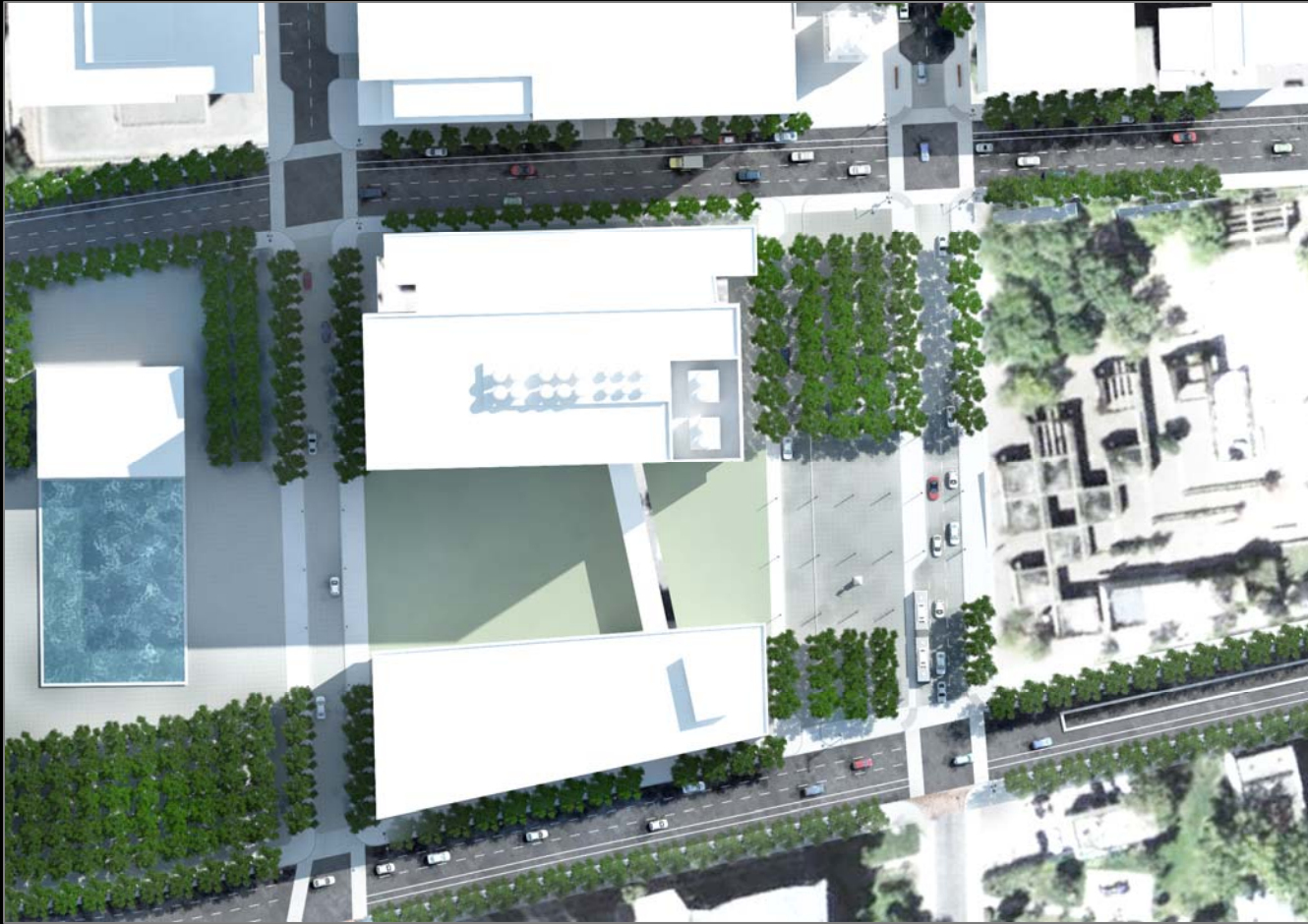
LES ENTITÉS PAYSAGÈRES





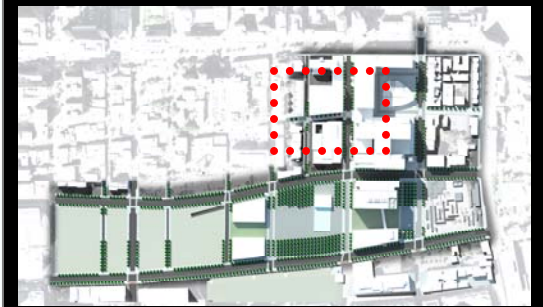
RUE SAINT-DENIS





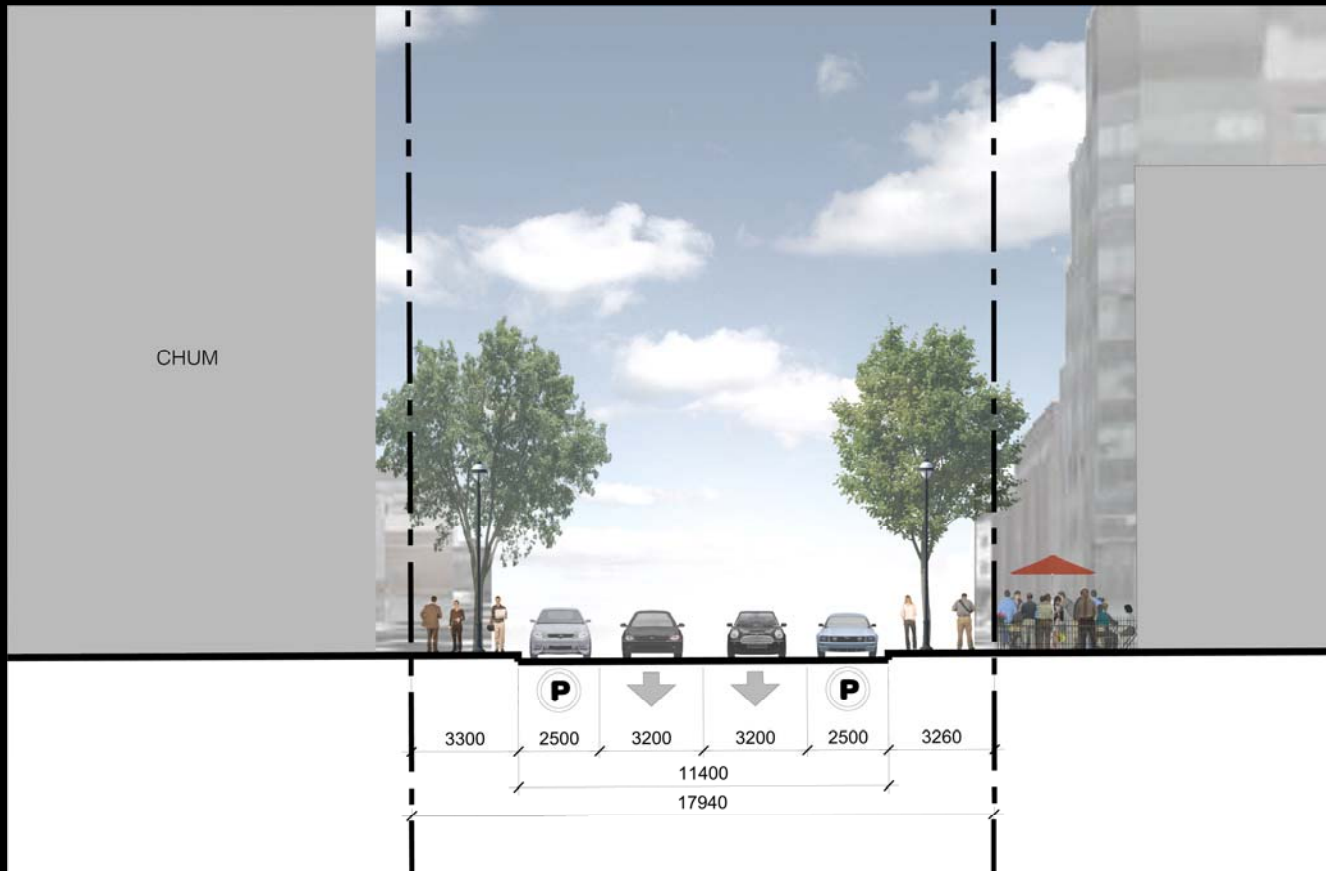
PLACE DU MÉTRO CHAMP DE MARS (PLACE MARCELLE-FERRON) / PLACE VIGER

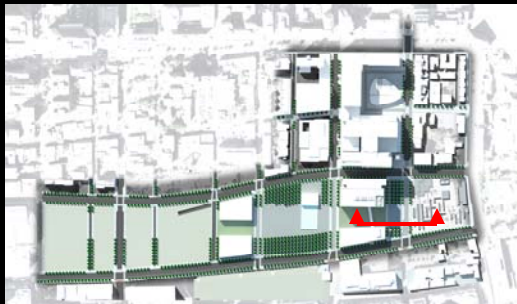




RUE DE LA GAUCHETIÈRE / RUE SAINTE-ÉLISABETH / RUE SANGUINET

# PLANS ET COUPES DÉTAILLÉS





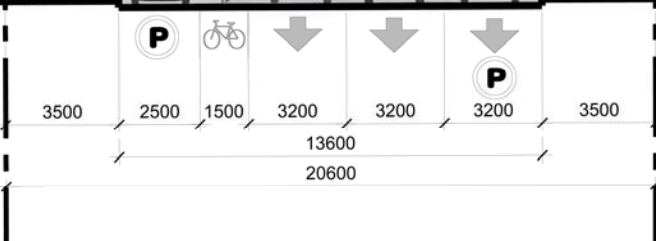
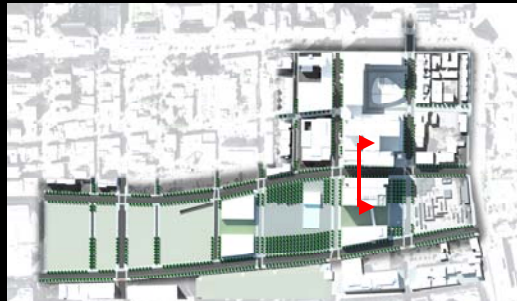
RUE FRÉGALT / PLACE VIGER / RUE SAINT-DENIS / SQUARE VIGER



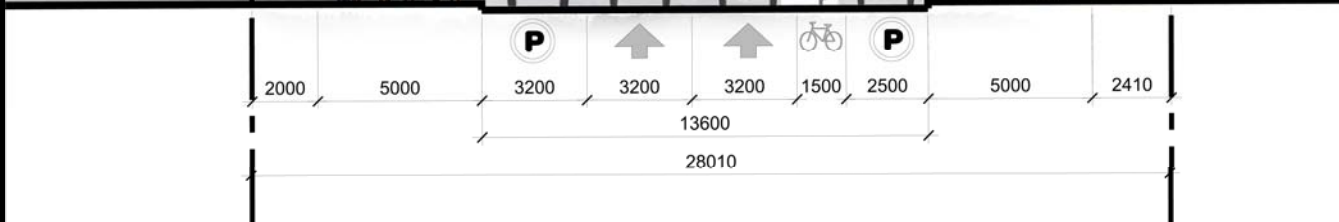


CHUM

CRCHUM



AVENUE VIGER



RUE SAINT-ANTOINE

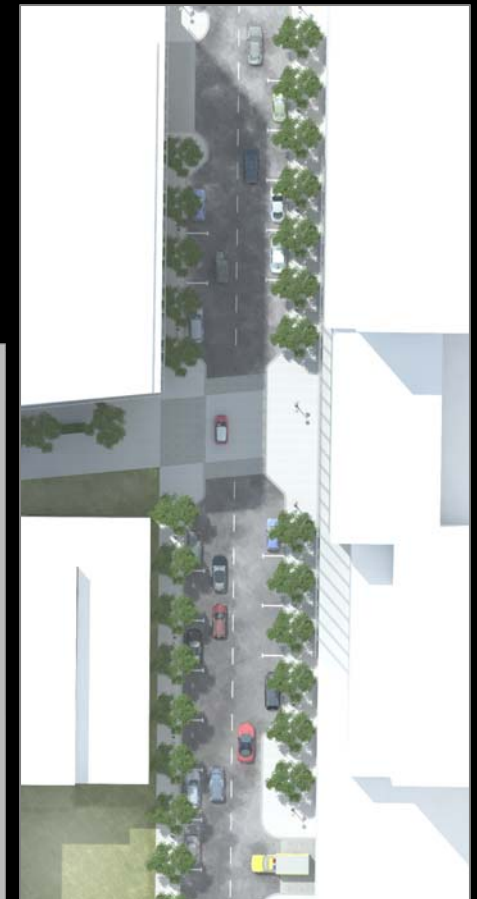
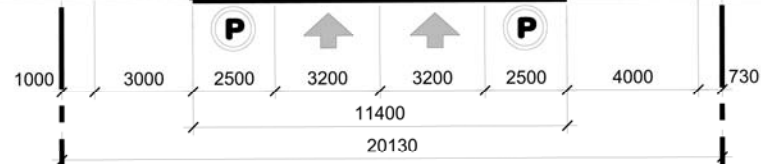


PLACE DU MÉTRO CHAMP DE MARS (PLACE MARCELLE-FERRON) / RUE SANGUINET

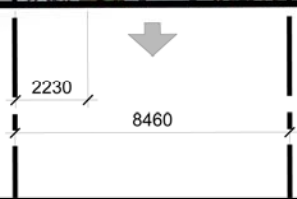
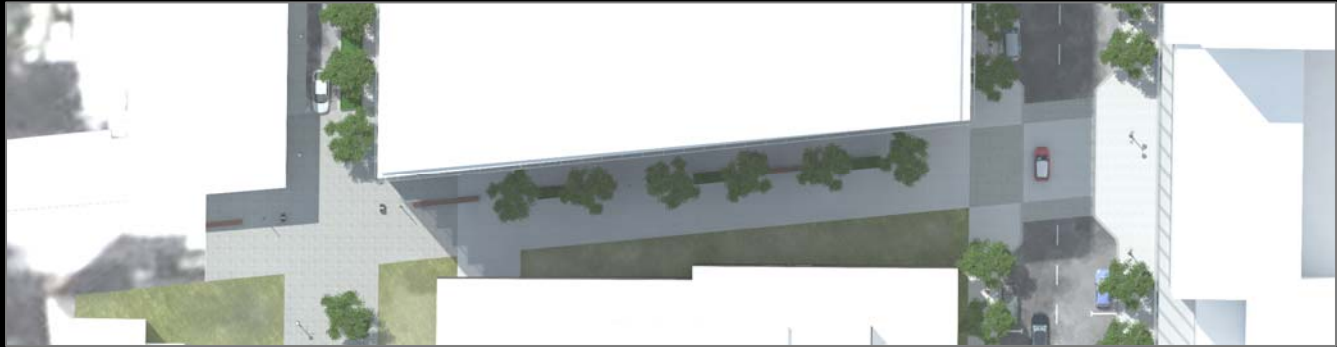




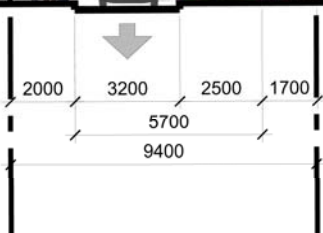
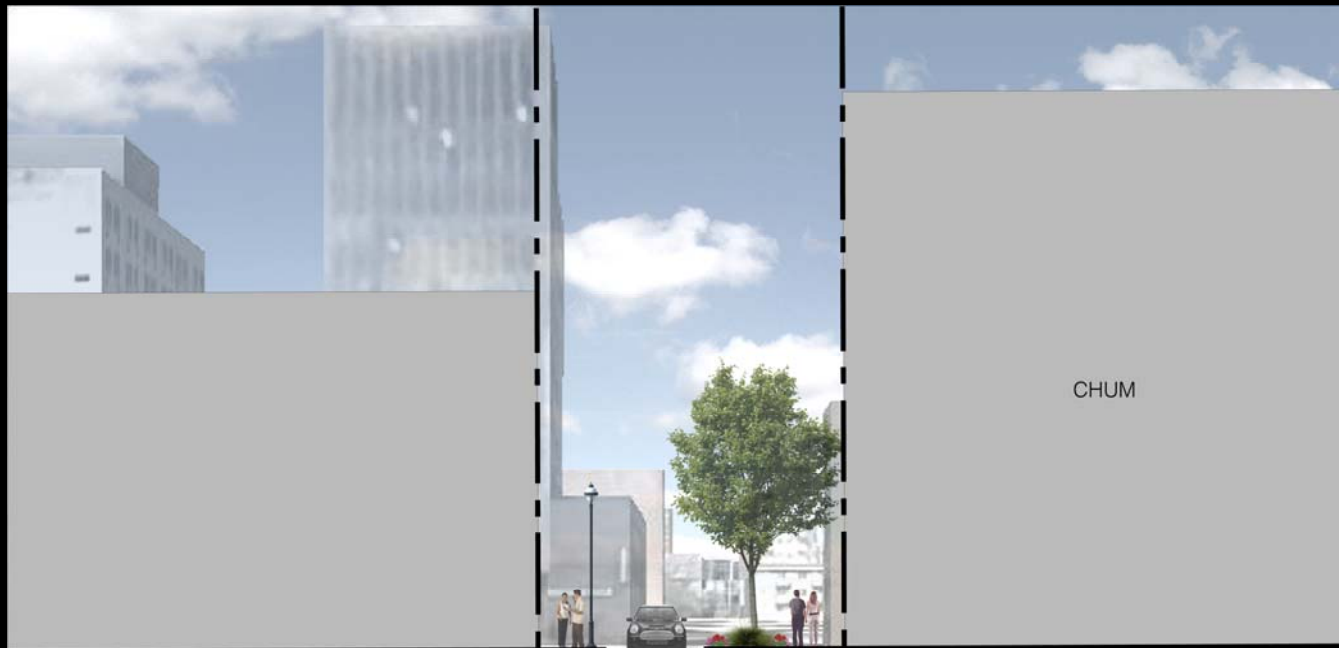
CHUM



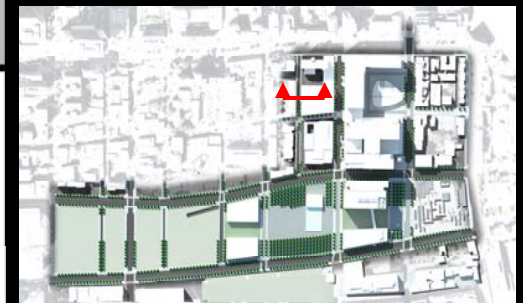
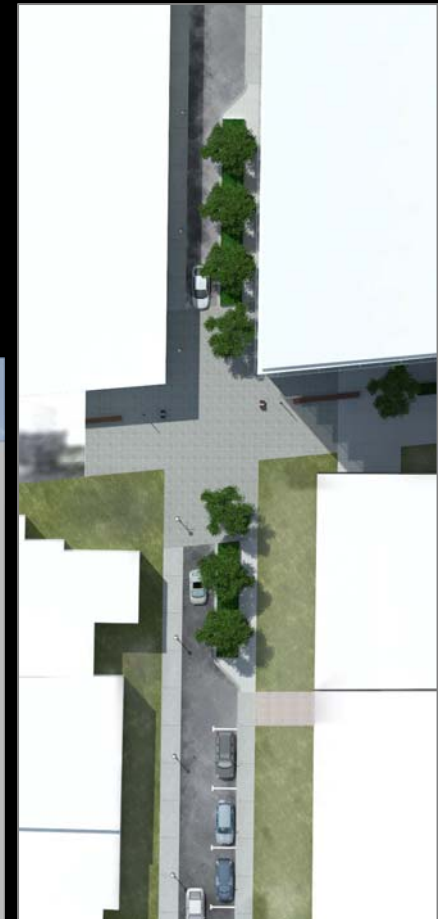
RUE SANGUINET



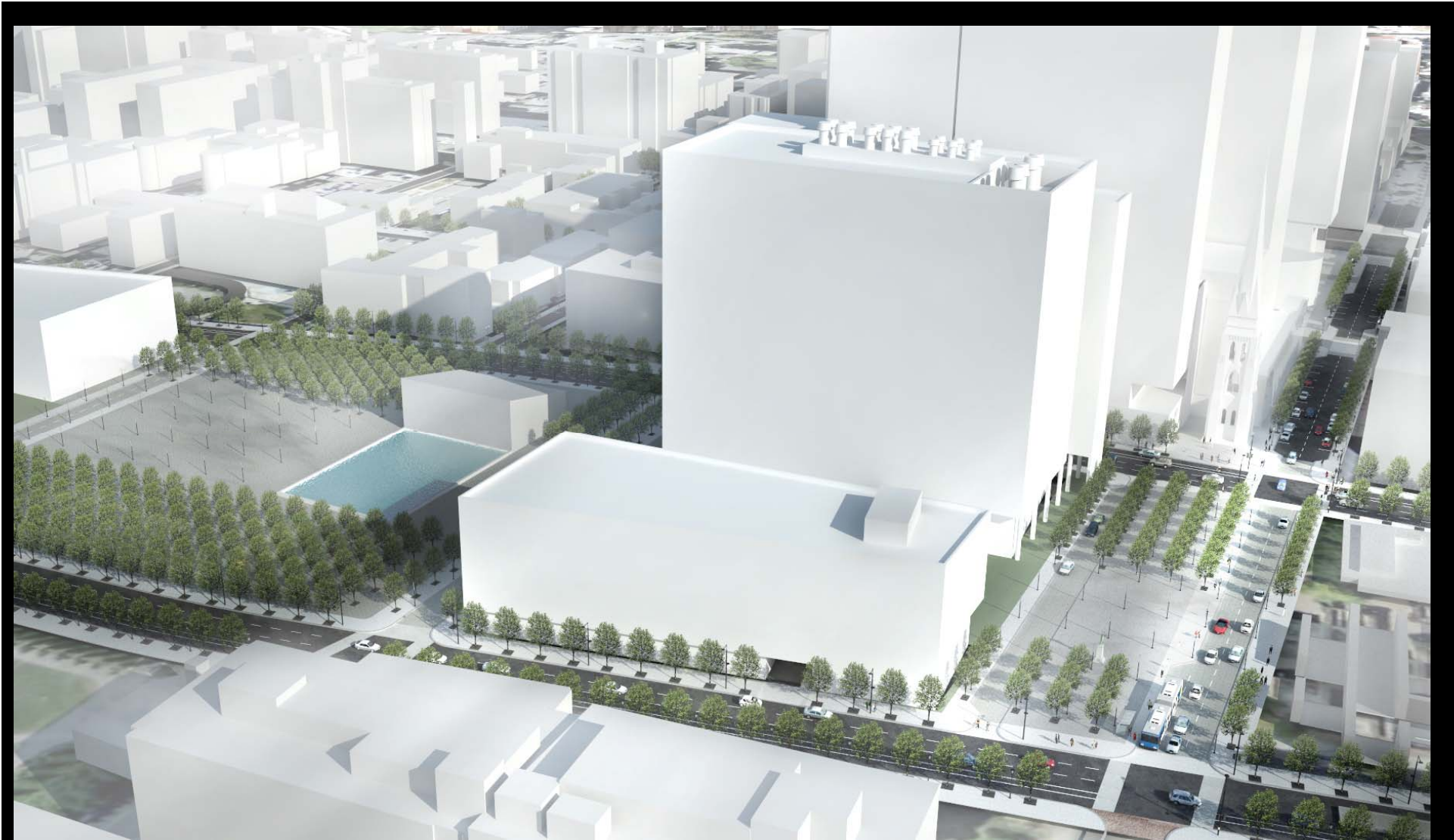
RUE DE LA GAUCHETIÈRE



RUE SAINTE-ÉLISABETH







VUE D'ENSEMBLE



RUE SAINT-DENIS / AVENUE VIGER / PLACE VIGER





RUE SAINT-DENIS / RUE DE LA GAUCHETIÈRE





RUE SANGUINET / AVENUE VIGER





RUE SAINTE-ÉLISABETH / RUE DE LA GAUCHETIÈRE

## ESTIMATION DES COÛTS

L'estimation des coûts du concept d'aménagement retenu est fondé sur des projets de nature similaire et comporte une marge de contingence de 20%.  
Il s'applique à l'ensemble des entités paysagères et est présenté sous une forme sommaire. Un document annexe présente le tout de manière détaillée.



# ESTIMATION DES COÛTS



## ENTITÉS

1 RUE SAINT-DENIS	1,276,680 \$
2 PLACE VIGER	2,336,520 \$
3 RUE SANGUINET	1,244,880 \$
4 PLACE MÉTRO CM	8,544,780 \$
5 RUE STE-ÉLISABETH	273,240 \$
6 RUE DE LA GAUCHETIÈRE	956,976 \$
7 AVENUE VIGER	3,561,400 \$
8 RUE ST-ANTOINE	7,561,050 \$
9 RUES RECOUVRANT L'AUTOROUTE V-M	1,764,850 \$
<b>TOTAL</b>	<b>27,520,376 \$</b>



L'expression et la mise en valeur, par un aménagement adéquat, de chacune des entités paysagères constitue l'assise de la requalification des entités urbaines et du rétablissement des liens entre eux et avec le Vieux-Montréal.



André Turcot, architecte paysagiste  
Cédric Proulx, architecte paysagiste  
Lana Simic, designer urbain  
Jacques Rousseau, architecte